

## Double portrait : la « diversité » en Irlande et en Allemagne depuis les années 2000, entre discours et réalités

Julien Guillaumond et Dana Martin<sup>1</sup>

---

*« Diversité : ce mot paraît si évident qu'il est employé spontanément et  
entendu sans aucune mise en question. Et si, en replaçant le terme  
dans le contexte, nous réalisons clairement son sens ? »*

Sabri Derinöz

---

### Introduction

Bien que la notion de « diversité » occupe une place importante depuis plusieurs années, sa définition s'avère des plus malaisées. Si l'Union européenne a tendance à présenter la diversité comme un trait constitutif de sa spécificité depuis sa création (cf. son slogan, « Unie dans la diversité »), comme une richesse présente ainsi qu'un atout considérable pour l'avenir<sup>2</sup>, les États européens semblent, eux, tiraillés entre, d'un côté, la prise en compte de la diversité qui est perçue comme une nouvelle donnée du « vivre ensemble » dans les sociétés contemporaines et, de l'autre, la difficulté saisissante à adopter des définitions de l'identité et de la citoyenneté qui prennent en compte cette diversité même du monde contemporain associée à la question des droits que possède chaque individu. En effet, et c'est là un des problèmes, s'interroger sur la diversité revient à poser la double question, premièrement de la reconnaissance des différences et, deuxièmement, de la gestion de ces différences dans des sociétés portées par des valeurs de liberté et d'égalité démocratique. Comment les États doivent-ils alors procéder, comme le remarquait Marco Martiniello, pour concilier « les exigences démocratiques liées traditionnellement à l'État-nation avec la diversité culturelle, ethnique, religieuse et identitaire observable dans la plupart des sociétés »<sup>3</sup> ?

Cette difficulté à définir la diversité, de nombreux auteurs l'ont souligné, mettant finalement en exergue le flou qui entoure la notion même de diversité dans les sociétés démocratiques<sup>4</sup>. Ceci est amplement confirmé

---

<sup>1</sup> Ce travail constitue la première étape d'une réflexion entreprise par les auteurs sur les questions de diversité, citoyenneté et d'identité dans les sociétés contemporaines.

<sup>2</sup> Lire à ce sujet le rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, *Vivre ensemble. Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXIe siècle*, pp. 8-9. <http://book.coe.int/ftp/3662.pdf>, site consulté le 13 octobre 2011.

<sup>3</sup> Marco Martiniello, *La Démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2011, p. 10.

<sup>4</sup> Michel Wieviorka, *La Diversité*, Paris : Robert Laffont, 2008, p. 19. James Cohen et Diane Lamoureux, « La citoyenneté

par le fait que la « diversité » devient plus facile à cerner lorsqu'on lui ajoute un qualificatif qui en délimite le sens, conduisant à une catégorisation dans le débat public d'un fait observable dans une société : la diversité devenant alors culturelle, linguistique, religieuse, voire ethno-raciale. Seconde difficulté, les multiples qualificatifs qu'il est possible d'adosser à la notion de diversité peuvent varier d'un pays à l'autre, renvoyant finalement à « des différences sensibles dans la définition même des principaux problèmes que le terme vient comme condenser »<sup>5</sup>. L'ultime difficulté relève des questions qui gravitent autour de toute interrogation sur la diversité des sociétés. Dans son rapport sur la diversité en France, Michel Wieviorka a expliqué que le mot « diversité » venait fédérer, deux préoccupations collectives, à savoir, d'un côté une demande de reconnaissance des identités culturelles, religieuses, d'origine nationale dans l'espace public propre à chaque individu, de l'autre, le fait de souligner l'existence de discriminations qui touchent les membres de certains groupes, notamment les « minorités visibles » et qui « peuvent donc être définies par des critères physiques ou biologiques, à commencer par la couleur de peau. »<sup>6</sup>

Le terme de « diversité » désigne la « variété », la « pluralité » et le « caractère de ce qui est divers, varié, différent »<sup>7</sup>. Actuellement, il est utilisé soit dans le contexte des sciences naturelles (« biodiversité » écologique et environnementale), soit dans le cadre thématique du multiculturalisme et de l'interculturalité. Au sein de cette étude, il ne sera question que de la seconde signification. La plupart du temps, le concept englobe la multitude d'individus différents au sein d'un groupe précis (une entreprise, un parti politique, une école) ou alors l'hétérogénéité inhérente à des entités plus vastes et plus abstraites (une catégorie socioprofessionnelle, un milieu particulier, une zone géographique, la société d'un pays). Le concept de « mixité sociale » fait référence au caractère mixte d'une collectivité et désigne la vie commune des citoyens dont les appartenances ethniques, sociales et culturelles sont divergentes. Contrairement à la « mobilité sociale », qui comprend le changement de statut social d'un individu ou d'un groupe au sein d'une même strate sociale ou entre deux strates différentes, le terme de « mixité » traduit un état et non pas une évolution<sup>8</sup>. Comparée à ces deux autres concepts sociologiques, la notion de « diversité » est moins précise, puisqu'elle ne distingue pas entre la dimension statique et la dimension dynamique de l'objet observé. En revanche, le concept sociologique de la diversité existante (en tant que fait social) se confond bien souvent avec le concept communicationnel de la diversité telle qu'elle est promue (en tant qu'objectif politique). Sur le plan scientifique, il est donc primordial de veiller à l'emploi d'une terminologie précise et de catégories clairement identifiables.

Afin de dépasser les problèmes de définition du terme dans chacun des pays ainsi que sa fréquente

---

et les enjeux de la 'diversité' », in James Cohen et Martine Spensky, eds, *Citoyenneté et diversité*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, pp. 9-31. Youssef Ben Abdeljelil, « La diversité vue de Flandre », *Politique. Revue de débats*, no. 56, octobre 2008, <http://politique.eu.org>, site consulté le 8 septembre 2011.

<sup>5</sup> Michel Wieviorka, *La Diversité*, op. cit., p. 19.

<sup>6</sup> Ibid., p. 20.

<sup>7</sup> <http://www.larousse.fr/encyclopedie/rechercher/diversit%C3%A9>, site consulté le 24 juillet 2011. *L'Encyclopédia Universalis* propose surtout des définitions biologiques et écologiques, tandis que l'anthropologie (diversité culturelle et religieuse) n'apparaît qu'en marge. Le dictionnaire en ligne de l'Académie française ne va pas plus loin dans la définition du terme.

<sup>8</sup> Encyclopédia Universalis, « mobilité sociale », <http://www.universalis-edu.com.sicd.clermont-universite.fr/>, site consulté le 26 octobre 2011.

association avec d'autres qualificatifs, le but prioritaire sera de comprendre comment les États s'emparent de la notion de « diversité », au-delà du simple effet d'affichage tel que peuvent le pratiquer les entreprises<sup>9</sup>. Ce renversement de perspective semble d'autant plus pertinent que le terme même n'est jamais défini en tant que tel (autrement que par le qualificatif qui lui est associé)<sup>10</sup> et que peu d'études sont menées sur cette question, encore moins dans une perspective comparative. L'objectif de cette partie de l'analyse sera d'évaluer la présence de la « diversité » au sein des sociétés irlandaise et allemande. L'approche méthodologique est celle de la recherche documentaire qui comprend l'étude d'un corpus de sources primaires et secondaires, prioritairement les statistiques officielles et les publications spécialisées dont les données seront croisées avec d'autres supports textuels : sondages, contenu de sites internet représentatifs, témoignages individuels et articles de presse. L'élaboration préalable d'un glossaire trilingue a permis d'explorer le champ terminologique et d'identifier les particularités linguistiques et conceptuelles propres aux deux pays. Afin de déterminer le cadre sociologique, la démarche consistera à décrire successivement l'ensemble des représentants de cette réalité sociale particulière qui est désignée par le terme de « diversité ». La grille représentative qui servira d'outil méthodologique a été développée par la Commission européenne dans le contexte des politiques anti-discriminatoires. Elle réunit six groupes potentiellement discriminés en raison d'un critère identitaire spécifique<sup>11</sup>.

La mise en perspective comparative fera l'objet de la présentation lors du colloque « Diversité et innovation en milieux socioprofessionnels ». Notre objectif commun sera de confronter les discours aux réalités, d'abord pour chacun des deux pays et ensuite en croisant les analyses respectives. L'évaluation s'appuiera sur les débats et faits de société connus ou moins connus ainsi que sur les pratiques sociales présentes dans les trois sphères ayant trait à la citoyenneté : l'espace public, l'espace semi-public et l'espace privé.

## **La « diversité » en Irlande**

Toute étude proposant un double portrait de la « diversité » dans les pays européens ne peut être conduite que si celle-ci prend en compte l'importance du cercle social des citoyens. Le dernier rapport de la Commission européenne a ainsi montré que les Européens sont plus sensibles aux différentes formes de discrimination quand ils ont, parmi leur cercle d'amis ou de connaissance (soit le cercle social des individus),

---

<sup>9</sup> Voir en particulier M. Wieviorka, *La Diversité*, op. cit., pp. 117-148. Lire aussi Eric Buysens, « La prophétie des grenouilles », *Politique. Revue de débats*, no. 56, octobre 2008, <http://politique.eu.org>, site consulté le 8 septembre 2011.

<sup>10</sup> La Commission européenne ne développe pas son slogan « Unie dans la diversité », les brochures consultées glissant directement vers la notion de discrimination. En d'autres termes, la promotion de la diversité en Europe passe par la lutte contre les discriminations.

<sup>11</sup> En Allemagne par exemple, la non-discrimination est stipulée au paragraphe 3 de la loi fondamentale (constitution) qui évoque le sexe, l'origine, la race, la langue, le pays d'origine et les racines, la foi et les convictions religieuses et politiques. Sources : Commission européenne, Eurobaromètre Spécial 263, *La discrimination dans l'Union européenne*, travail de terrain 06-07/2006, publication 01/2007, sondage commandité par la Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances et coordonné par la Direction Générale Communication. p. 4 ; Bundesministerium der Justiz, *Grundgesetz Artikel 3*, [http://www.gesetze-im-internet.de/gg/art\\_3.html](http://www.gesetze-im-internet.de/gg/art_3.html), site consulté le 5 août 2011.

des personnes appartenant auxdites catégories<sup>12</sup>. Si, il faut en convenir, cette dimension est hautement subjective, il n'en demeure pas moins qu'elle occupe une place centrale quand on la rapproche de la variable démographique puisque toutes deux sont constitutives de l'opinion publique, davantage d'ailleurs en Irlande.

Cette variable démographique, rapportée à la taille de la population du pays (4 470 700 habitants en avril 2010)<sup>13</sup>, est essentielle pour aborder le cas irlandais, notamment depuis les années 2000, puisque le pays a fait face à une hausse significative de l'immigration, celle-ci devenant la première composante de l'évolution de sa population. Entre 1996 et 2006, le solde migratoire irlandais, autrement dit la différence entre le nombre de personnes entrant sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties<sup>14</sup>, est passé de + 8 302 à + 191 331<sup>15</sup>. En d'autres termes, l'accroissement migratoire a représenté plus de la moitié de la hausse de la population irlandaise dans la seconde moitié des années 90, ensuite près des 3/5 entre 2002 et 2006. Au vu de ces résultats, la variable démographique est d'autant plus importante à cet égard puisque, contrairement à d'autres États européens comme la France ou l'Allemagne, des pays qui, traditionnellement, ont accueilli et accueillent toujours des immigrants, l'Irlande a longtemps été une « société d'émigrant »<sup>16</sup>.

Jusqu'au début des années 90 et rétrospectivement tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, le solde migratoire fut plutôt négatif, l'Irlande n'accueillant que peu d'immigrants qui n'avaient pas de racines irlandaises ou britanniques<sup>17</sup>, à l'exception de quelques réfugiés hongrois en 1956 et d'un petit contingent de *boat people* vietnamiens dans les années 1980<sup>18</sup>. Ce solde migratoire est ensuite devenu positif dans la seconde moitié des années 90 avec le retour au pays de nombreux Irlandais (environ 218 000 Irlandais accompagnés de leurs familles sont revenus en Irlande entre 1995 et 2004)<sup>19</sup> ainsi qu'un nombre croissant de demandeurs d'asile. Une troisième phase, entre 2001 et 2004, fut marquée par une hausse des demandeurs d'asile et l'arrivée de populations extérieures à l'Union européenne avant le début d'une quatrième phase marquée par la baisse de l'immigration hors UE et l'arrivée croissante de populations de l'UE suite à l'élargissement après 2004<sup>20</sup>. Cette transformation démographique coïncide avec le boom économique irlandais entre le

<sup>12</sup> Commission européenne, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Égalités des chances, *Discrimination dans l'Union européenne en 2009*, Eurobaromètre spécial 317, 2009, p. 9. Comme nous l'avons souligné dans les précédentes études, la distinction analytique importante à faire lorsqu'on analyse les différents niveaux de discrimination consiste à déterminer si les citoyens comptent des membres des différents groupes dans leur propre cercle social.

<sup>13</sup> Central Statistics Office, *Population and Migration Estimates*, Dublin : Central Statistics Office, 21 septembre 2010.

<sup>14</sup> Définition de l'Institut national d'études démographiques (INED), <http://www.ined.fr/fr/lexique/bdd/mot/Solde+migratoire/motid/59/>, site consulté le 8 juillet 2011.

<sup>15</sup> Central Statistics Office, *Census 2006*, Dublin : CSO, 2006.

<sup>16</sup> Piaras Mac Éinrí utilise l'expression « emigrant society » dans « Immigration: Labour Migrants, Asylum Seekers and Refugees » in Brendan Bartley et Rob Kitchin (éds), *Understanding Contemporary Ireland*, Londres : Pluto Press, 2007, pp. 236-248, p. 236

<sup>17</sup> Piaras Mac Éinrí, « Immigration: Labour Migrants, Asylum Seekers and Refugees » in Brendan Bartley et Rob Kitchin, *Understanding Contemporary Ireland*, op. cit., p. 237. L'immigration hors Union européenne était alors insignifiante malgré la venue sur le sol irlandais de quelques multinationales.

<sup>18</sup> Erick Falcher-Poyroux et Jean Guiffan, *L'Irlande*, Paris : Le Cavalier bleu, 2009, p. 65.

<sup>19</sup> P. Mac Éinrí, « Immigration: Labour Migrants, Asylum Seekers and Refugees » in B. Bartley et R. Kitchin, *Understanding Contemporary Ireland*, op. cit., p. 237.

<sup>20</sup> Martin Ruhs, « Ireland: from Rapid Immigration to Recession », Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), Oxford University, 2009, <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=740>, source consultée le 12 juillet 2011. L'Irlande se situe dans une autre phase actuellement, phase marquée par un déclin de l'immigration, notamment en provenance des nouveaux États membres, et une augmentation de l'émigration en lien avec la crise économique.

milieu des années 90 et le milieu des années 2000, le fameux « Tigre celtique », une période marquée par un des taux de croissance parmi les plus élevés des pays industrialisés à l'époque, 8 à 10% par an, un recul net des déficits publics, un rattrapage en termes de richesse et de niveau de vie, et, parallèlement, une hausse substantielle de l'emploi poussant le gouvernement irlandais à faire appel à des travailleurs étrangers pour venir occuper des emplois en Irlande (le patronat et le gouvernement irlandais organisant de « vrais foires »<sup>21</sup> [ pour recruter de la main d'œuvre à l'étranger) ainsi que des efforts de la part de sociétés et universités pour attirer des personnes pour travailler et étudier en Irlande<sup>22</sup>.

Face à cette transformation démographique et dans la perspective de la diversité qui nous intéresse ici, il semblerait que le pays tende alors à se rapprocher du voisin britannique dans la mesure où des statistiques ethniques sur la population ont été récemment mises en place (première apparition pour le recensement en avril 2006). Il existe donc déjà une conception particulière de la « diversité » au sens où l'on a la reconnaissance officielle de l'existence de cette diversité par une représentation statistique de celle-ci en termes démographique et ethnique. Depuis 2006, l'Irlande inclut en effet dans son recensement une question sur « l'origine ethnique et culturelle » de la population irlandaise<sup>23</sup>. Le tableau 1 donne la répartition de la population irlandaise en 2006 par rapport à la question (*What is your ethnic or cultural background ?*)<sup>24</sup> :

**Tableau 1 : Répartition de la population irlandaise par « origine ethnique ou culturelle » en 2006**

Catégorie	Total	Part dans la population totale (%)
<b>Blanc</b>		
- Irlandais	3 645 200	87,4
- Irlandais nomade	22 400	0,5
- Tout autre origine blanche	289 000	6,9
<b>Noir ou Noir Irlandais</b>		
- Africain	40 500	1,0
- Tout autre origine noire	3 800	0,1
<b>Asiatique ou Asiatique Irlandais</b>		

<sup>21</sup> Erick Falc'her-Poyroux et Jean Guiffan, *L'Irlande*, Paris : Le Cavalier bleu, 2009, p. 68.

<sup>22</sup> Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 52. Dans ce même rapport, Michael McDowell, le ministre de la Justice, de l'Égalité et de la Réforme judiciaire, parlait d'un pays qui « pour de nombreuses personnes en Europe et au-delà [...] fait désormais parti des endroits les plus attrayants pour vivre et travailler. » (p. 11)

<sup>23</sup> À noter que le formulaire de recensement a été traduit dans une quinzaine de langues ce qui donne à nouveau une manière particulière de prendre en compte la diversité de la société (au sens d'une reconnaissance, proche du concept britannique, pour procéder à l'inclusion de chaque citoyen). CSO, *Standard Report on Methods and Quality for Census of Population*, Dublin : Stationery Office, 2009, p. 9.

<sup>24</sup> Notons qu'il est parfois difficile pour une personne française de traduire les termes mentionnés dans le tableau, pas par difficultés linguistiques, mais plutôt par un état d'esprit foncièrement différent et étranger au raisonnement. Les traductions proposées ici sont empruntées au formulaire traduit en français. A noter également que les résultats du recensement donnent une déclinaison par tranches d'âge de chacune des catégories mentionnées dans le tableau.

- Chinois	16 500	0,4
- Tout autre origine asiatique	35,800	0,9
<b>Autre, y compris origine mixte</b>	46 400	1,1
<b>Ne se prononce pas</b>	72 300	1,7
<b>Total</b>	4 172 000	100

Source : Central Statistics Office, Census 2006. Principal Demographic Results, Dublin : Stationery Office, 2007.

En comparaison avec des pays comme la France ou l'Allemagne, ce tableau révèle avant tout la prise de conscience de l'État irlandais, confronté tardivement à une évolution démographique tendant vers la diversité. Cela illustre aussi, dans une certaine mesure, une meilleure connaissance, de la part des citoyens, des lois contre la discrimination<sup>25</sup> sur laquelle nous reviendrons plus loin puisque l'État irlandais a été poussé à les reconnaître. Néanmoins, cette apparente position de reconnaissance de la diversité du pays ne semble pas aussi assumée qu'elle pourrait le laisser croire pour deux raisons, premièrement, parce qu'elle relève des catégories que l'on combine dans une même question et qui mélangent nationalité / origine et race<sup>26</sup>, deuxièmement, parce que l'on continue de parler de « diversité culturelle »<sup>27</sup> dans le discours officiel. Cet ajout d'un qualificatif revient à prendre d'une main ce que l'on vient d'accorder de l'autre, l'expression « diversité culturelle » devenant un doux euphémisme évitant la reconnaissance formelle de la diversité humaine et des différences individuelles qui en font toute sa richesse. Cette posture peut néanmoins tout à fait se comprendre dans le cadre d'une société comme l'Irlande qui resta longtemps homogène en termes de couleur de peau et d'origine ethnique<sup>28</sup>, autrement dit une société majoritairement blanche et catholique. Si, à partir des années 2000, de nombreuses initiatives furent lancées par l'État irlandais pour lutter contre le racisme (à la suite de plusieurs attaques xénophobes), la position officielle, soutenue finalement par l'opinion publique, fut plutôt d'une hésitation très mesurée, fluctuant entre deux extrêmes : d'un côté, la suppression du droit du sol pour l'acquisition de la citoyenneté (Référendum sur la citoyenneté de 2004), de l'autre, l'encadrement plus stricte des procédures d'accès à la citoyenneté mais surtout le maintien d'un discours vantant les mérites d'une société multiculturelle (= une richesse) cherchant à préserver le modèle économique irlandais sachant que le pays attirait beaucoup d'investisseurs étrangers et qu'il avait un grand besoin de main d'œuvre étrangère pour les nombreux emplois créés par le tigre celtique.

<sup>25</sup> Helen Russell, Emma Quinn, Rebecca King O'Riain et Frances McGinnity, *The Experience of Discrimination in Ireland. Analysis of the QNHS Equality Module*, Dublin : The Equality Authority et The Economic and Social Research Institute, 2008, p. 1. Voir aussi chapitre 5.

<sup>26</sup> Lire sur ce point Rebecca Chiyoko King-O'Riain, « Counting on the 'Celtic Tiger'. Adding Ethnic Census Categories in the Republic of Ireland », *Ethnicities*, 2007, vol. 7, no. 4, pp. 516-542.

<sup>27</sup> Ce que confirme la citation suivante du *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism* : « The increase in inward migration in the 1990s has been a major contributor to the broadening of cultural diversity in Ireland. » Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 52.

<sup>28</sup> John Garry, Niamh Hardiman et Diane Payne, eds, *Irish Social and Political Attitudes*, Liverpool : Liverpool University Press, 2006, p. 1.

L'analyse des deux qui résument la politique du « vivre ensemble » de l'État irlandais sur la période du « tigre celtique », compte tenu des transformations démographiques en cours, est tout à fait intéressante à cet égard. La diversité est bel et bien entendue dans une conception positive, l'Irlande comptant de nombreuses multinationales sur son sol. Le premier document, *Integration: a Two-Way Process* (1999), prend en compte la diversité démographique du pays mais traite principalement de la question des réfugiés. L'intégration ici en question est celle qui cherche à améliorer le sort des réfugiés politiques qui arrivent en Irlande. Comme le titre l'indique, il s'agit d'un échange entre deux cultures, chacun devant faire un pas vers l'autre. Toutefois, l'intégration est définie d'une manière assez vague, évoquant une forme de multiculturalisme par le respect de la culture de l'autre. Le second document, *Planning for Diversity. The National Policy Against Racism* (2004) qui encadra la politique de l'État irlandais au milieu des années 2000, dans un contexte de lutte contre le racisme, évoque encore une fois une forme de politique multiculturelle à l'irlandaise mais dont les contours restent assez flous<sup>29</sup>. Ainsi, dès l'avant-propos, le Premier ministre de l'époque, Bertie Ahern, reconnaissait que l'Irlande était devenue une société multiculturelle<sup>30</sup>. Conformément au discours officiel, la diversité était alors présentée comme une richesse, comme un élément essentiel d'une société tournée vers l'avenir avec, toutefois, une forme d'arrière-pensée plutôt tournée vers l'économie<sup>31</sup>. Cela étant dit, cette diversité, devenue une réalité de la société irlandaise, semble assez mal définie. Le ministre de la Justice, de l'égalité et de la réforme judiciaire, Michael McDowell, déclarait plus loin : « L'Irlande a toujours été une terre ouverte à la diversité, dont la variété et la complexité se sont accrues ces dernières années. »<sup>32</sup> La diversité étant par nature multiple, dans quelle mesure celle-ci peut-elle devenir plus variée et complexe ? Si le document officiel reconnaît la transformation du paysage démographique, on note toutefois une certaine incertitude sur les mots et le discours à tenir. Par exemple, « complexité » signifie-t-il plus dur à gérer ? On retourne plus loin à cette idée de gestion de la diversité et « d'interculturalisme », une gestion entendue comme nationale,

<sup>29</sup> On note toutefois ici un parallèle intéressant avec la France au sens où cette prise en compte accrue des discriminations se fait sous l'influence de l'Europe mais aussi suite à la mise en place d'organisations qui étudient la question du racisme dans la société irlandaise. Voir aussi M. Wieviorka, *La Diversité*, op. cit., pp. 19-52. À noter que ce document n'a pas donné lieu à un prolongement de stratégie. Bien au contraire, les crédits vers les agences comme *The Equality Authority* ont fondu et le NCCRI a disparu. Lire par exemple Catherine Lynch, *Racism in Ireland. European Network Against Racism Shadow Report 2008*, disponible à l'adresse suivante : <http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/national/Ireland%20-%20SR%202008.pdf>, document consulté le 10 octobre 2011.

<sup>30</sup> Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 3. Au passage, il est intéressant de remarquer, fait relativement nouveau, que la totalité des interventions officielles des différents ministres sont traduites en plusieurs langues après l'anglais et l'irlandais : français, espagnol, portugais, arabe, chinois et russe.

<sup>31</sup> Cette forte motivation économique est définie plus loin. En effet, si la première raison pour un tel Plan contre le racisme relève des engagements irlandais pour l'égalité et les droits de l'homme, la raison économique arrive seconde (les mauvaises langues peuvent même penser qu'elle est avant tout première) en raison de la place de l'Irlande dans l'économie mondiale (une des économies les plus mondialisées au début du XXI<sup>e</sup> siècle) qui attirait beaucoup d'entreprises étrangères et des multinationales et qui avait aussi un fort besoin de main d'œuvre. Les autres raisons invoquées, cohésion sociale et réputation, paraissent plutôt accessoires. Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 41. Voir aussi p. 5 et 11.

<sup>32</sup> « We have always had diversity in Ireland and in recent years that diversity has become more varied and complex. » Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 11. La traduction française officielle est reprise dans le présent texte même si elle semble moins problématique que ne le laisse entendre la phrase originale. Voir plus bas.

religieuse et culturelle qui doit être d'ailleurs raisonnée puisqu'elle nécessite d'être soutenue par l'ensemble de la population: « [l']accent dans l'ensemble du Plan porte sur la prise en compte de la diversité par l'intermédiaire de stratégies censées et raisonnables qui portent en elles le potentiel pour obtenir le soutien le plus large possible dans la société irlandaise »<sup>33</sup>.

Une étude sur les attitudes irlandaises à l'égard des minorités en 2002 soulignait sensiblement les mêmes choses. En effet, si la moitié des personnes interrogées insistait sur le fait que la présence de minorités enrichissait la vie culturelle du pays, une part plus faible (40,9%) défendait la position selon laquelle les minorités devaient recevoir un soutien du gouvernement pour préserver leurs coutumes<sup>34</sup>. Par ailleurs, une majorité significative des personnes interrogées (59,9%) pensait que les groupes minoritaires devaient se fondre dans la société irlandaise au lieu de maintenir leurs coutumes distinctes<sup>35</sup>. La population irlandaise semblerait ainsi hésiter entre assimilation, au sens français en termes d'intégration, et reconnaissance et acceptation des coutumes, traditions et, *in fine*, de l'identité des minorités, au sens plutôt britannique.

Cette hésitation dans l'approche<sup>36</sup> se révèle aussi dans la création d'instances consultatives n'ayant aucun pouvoir juridique comme *The Equality Authority* (ou Conseil pour l'Égalité) créée en 1999 et le *National Consultative Committee against Racism and for Interculturalism* (NCCRI ou Comité Consultatif National sur l'Interculturalisme et le Racisme) créé en 1998<sup>37</sup>. On se trouve ainsi dans une forme faible de multiculturalisme, puisque c'est l'idée « d'interculturalisme » qui est primordiale, soit l'échange entre cultures, la cohabitation à plusieurs, la coexistence. C'est en substance ce que rappelait l'ex-directeur du NCCRI pour qui l'interculturalisme a comme objectif « une prise en compte raisonnable de la diversité en termes de politique publique et d'accès aux services »<sup>38</sup>. Derrière la volonté affichée de promouvoir une société ouverte à la diversité, il existe ainsi un tout autre discours comme en témoigne la lecture du site

---

<sup>33</sup> « The emphasis throughout the Plan is on the accommodation of diversity through reasonable and common sense strategies that have the potential to receive broad support accross Irish society. » Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 40. À noter que le Plan est présenté sous la « forme d'un cadre interculturel » et non une feuille de route édictant des règles.

<sup>34</sup> Michael O'Connell et Nessa Winston, « Changing Attitudes towards Minorities in Ireland », in John Garry, Niamh Hardiman et Diane Payne, éd., *Irish Social and Political Attitudes*, Liverpool : Liverpool University Press, 2006, pp. 4-19, p. 18. Dans leur étude, les auteurs indiquent que le terme « minorités » est ici entendu comme représentant les groupes de personnes « whose arrival in Ireland especially since the mid-1990s altered the perceived homogeneity of the population. »

<sup>35</sup> Michael O'Connell et Nessa Winston, « Changing Attitudes towards Minorities in Ireland », in John Garry, Niamh Hardiman et Diane Payne, éd., *Irish Social and Political Attitudes*, Liverpool : Liverpool University Press, 2006, pp. 4-19, p. 18.

<sup>36</sup> Piaras Mac Éinrí, « Immigration: Labour Migrants, Asylum Seekers and Refugees » in Brendan Bartley et Rob Kitchin (éds), *Understanding Contemporary Ireland*, Londres : Pluto Press, 2007, pp. 236-248, p. 247.

<sup>37</sup> « 1997 was designated European year Against Racism by the European Council of Ministers and members states. In Ireland a National Coordinating Committee of government departments/agencies and non government organisations was established by the Department of Equality and Law Reform. A key aim of the Year was the development of sustainable policies to address racism particularly at national level. », <http://www.nccri.ie/nccri-background.html>, site consulté le 7 octobre 2011.

<sup>38</sup> « [...] a reasonable accommodation of diversity within public policy and service provision », Philip Watt, « Approaches to Cultural and Ethnic Diversity and the Role of Citizenship in Promoting a More Inclusive Intercultural Society in Ireland ».



de l'Office de tourisme irlandais qui vante une Irlande éternelle, fière de son histoire, de ses traditions, de sa lutte pour l'indépendance, une Irlande insensible au changement puisqu'elle met en avant sa culture à travers ses pubs, sa musique traditionnelle, etc.<sup>39</sup>. De la même façon, la brochure de 2010 de l'*Industrial Development Agency* (IDA ou Agence de développement industriel, responsable de la stratégie de promotion des investissements étrangers en Irlande) intitulé, avec humour, *Ireland. Where else ?*, posait comme facteur supplémentaire une main d'œuvre qualifiée mais surtout multilingue dans une Irlande multiculturelle (= argument économique)<sup>40</sup>.

Au-delà de l'argumentaire de nature plutôt économique qui encadre pour partie ce premier volet de la conception irlandaise de la diversité, il convient également, par rapport aux autres catégories qui nous intéressent ici, de prendre en compte les spécificités plus historiques, sociales et culturelles de la société irlandaise. Le concept de « WHISC », acronyme de *White, Heterosexual, Irish born, Settled, Catholic* (Blanc, Hétérosexuel, Irlandais, Sédentarisé, Catholique) développé par Marshall Tracy<sup>41</sup> constitue à ce titre un excellent outil d'analyse. Ce concept est fortement associé à la place et à l'importance de l'Église catholique dans la société irlandaise dans la mesure où celle-ci a participé à la fondation de l'État, dans la mesure où sa doctrine sociale a trouvé place dans la Constitution irlandaise conduisant à une codification des rôles hommes / femmes, et dans la position qui lui a été accordé dans le système éducatif de type confessionnel. La Constitution a ainsi pendant longtemps interdit l'homosexualité, l'avortement, la vente et la distribution de contraceptifs, le divorce, et a inscrit hommes et femmes dans des rôles précis, l'homme comme chef et soutien de famille, la femme, l'épouse, la mère au foyer<sup>42</sup> et le principal relais de l'Église catholique dans la sphère domestique<sup>43</sup>. Par rapport au passé colonial (Grande-Bretagne), il était également nécessaire de mettre en avant le gaélique, la langue irlandaise historique, et de réinventer la culture afin de supprimer l'influence anglaise. Cette position allait notamment de pair avec l'association entre nation irlandaise et catholicisme, mais également avec la place de la terre, la propriété du sol, dans la conception de l'identité.

Ceci explique en partie pourquoi des catégories identifiées comme synonymes de la diversité possèdent moins d'importance dans le débat public en Irlande. En effet, même si l'influence de l'Église catholique a nettement reculé, d'abord avec le mouvement de sécularisation qui a touché les États européens vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, mais également suite aux différents scandales de pédophilie impliquant l'Église, les différentes dimensions relevées dans l'acronyme « WHISC » continue d'exercer une certaine influence sur les mentalités irlandaises. La position duale de l'État irlandais vis-à-vis des « Itinérants » par exemple révèle

---

<sup>39</sup> Site internet de l'Office de tourisme irlandais, <http://www.discoverireland.ie/>

<sup>40</sup> Industrial Development Agency (IDA), *Ireland. Where Else?*, Dublin: IDA, 2010, disponible en ligne, <http://www.idaireland.com/news-media/publications/library-publications/ida-ireland-publications/IDA%20Ireland%20General%20Brochure.pdf> (septembre 2011)

<sup>41</sup> Marshall Tracy, « Racism and Immigration in Ireland: a Comparative Analysis », MPhil in Ethnic and Racial Studies, Dep. Of Sociology, Trinity College, Dublin, 2000, pp. 15-22. Le concept de WHIS entend montrer, selon son auteur, comment est pensée « l'irlandicité ».

<sup>42</sup> Jusqu'aux années 70, une femme fonctionnaire devait démissionner si elle se mariait.

<sup>43</sup> Tom Inglis, *Moral Monopoly. The Rise and Fall of the Catholic Church in Modern Ireland*, [1987], Dublin : University College Dublin Press, 2e éd., 1998.

toute la mesure de cette hésitation vis-à-vis de la prise en compte réelle de la diversité, entre reconnaissance d'une culture propre pour une population qui est, en termes d'origine, aussi irlandaise que les Irlandais sédentarisés<sup>44</sup> et, de l'autre, une volonté de pousser ces populations vers la sédentarisation. Il faut attendre le milieu des années 90 avec le rapport du *Task Force on the Travelling Community* (1995) pour trouver une orientation « multiculturelle » dans la prise en compte des problèmes rencontrés par les Itinérants<sup>45</sup>, et plus récemment avec le recensement de 2006 et l'influence de groupe comme *Pavee Point* pour que soient reconnues l'identité et la culture des Itinérants, ceux-ci représentant la seule minorité connue en Irlande<sup>46</sup>. Il n'en demeure pas moins que les difficultés que rencontre ce groupe sont nombreuses, les derniers chiffres du recensement (2006) montrent ainsi que pour 52,8% d'entre eux, l'école primaire est le niveau scolaire atteint le plus élevé<sup>47</sup>.

Les questions concernant le handicap et l'orientation sexuelle (l'homosexualité / bisexualité) sont également liées à cet héritage « WHISC », la première dimension n'étant, par exemple, pas tant visible dans la société dans la mesure où l'Église a très tôt pris en charge le handicap par l'intermédiaire de ces associations caritatives. Ces deux catégories ont ainsi tendance à rester en marge de la société irlandaise même si celle-ci reconnaît que les discriminations pour de telles raisons sont contraires à la loi, tant dans la société civile que dans le monde professionnel. Il semble encore difficile, comme dans d'autres pays européens, d'avoir un affichage clair concernant la dimension de l'orientation sexuelle même si, chose impensable il y a quelques décennies, on trouve aujourd'hui dans la capitale de nombreux bars gays (un candidat à l'élection présidentielle en octobre 2011, fonction davantage honorifique en Irlande qu'en France, est un sénateur ouvertement gay). Par ailleurs, on peut noter depuis quelques années un mouvement d'organisation des communautés Gay, Lesbien et Transexuels. L'ONG GLEN (Gay and Lesbian Equality Network) appelait, en 2006, dans son rapport annuel, *Diversity Powering Success*, à une meilleure prise en compte de la diversité humaine dans la société irlandaise<sup>48</sup>, diversité qui passait par la reconnaissance des droits de chacun dans une Irlande qui n'était alors pas encore touchée par la crise économique.

Sur la question des convictions religieuses, on peut noter une certaine prise en compte de la « diversité religieuse » depuis quelques années, les derniers recensements soulignant une pluralité de convictions et

---

<sup>44</sup> Voir par exemple la rubrique « foire aux questions » sur le site de *Pavee Point*, une ONG irlandaise représentant les Itinérants en Irlande : <http://paveepoint.ie/about-2/frequently-asked-questions/>, page consultée le 15 septembre 2011.

<sup>45</sup> Michelle Norris et Nessa Winston, « Housing and Accommodation of Travellers : from Assimilationism to Multiculturalism and Back Again », in *Spectrum*, the Journal of the NCCRI, no. 10, décembre 2005, pp. 8-10, p. 9.

<sup>46</sup> Dans le document *Planning for Diversity* auquel nous avons déjà fait référence, le ministre de la Justice, de l'Égalité et de la Réforme judiciaire, Frank Fahey, déclarait en avant-propos : « The Travelling community is our oldest indigenous minority community. Their distinct culture is recognized in terms of specific Government programmes and the special status is given to that community under our equality legislation. » Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005, p. 19. Traduction : « La communauté itinérante est notre plus ancienne communauté minoritaire indigène. Sa culture distincte est reconnue en termes de programmes spécifiques du gouvernement et par un statut spécial accordé à cette communauté conformément à notre législation sur l'égalité. »

<sup>47</sup> Lire aussi Jane Rooney, « Travellers and Education; Moving Forward », in *Spectrum*, the Journal of the NCCRI, no. 10, décembre 2005, pp. 4-5.

<sup>48</sup> GLEN, *Diversity Powering Success. Lesbian, gay and Bisexual People at the Heart of Ireland's Progress*, GLEN Annual Report, document disponible en ligne, [http://www.glen.ie/attachments/2006\\_annual\\_report.PDF](http://www.glen.ie/attachments/2006_annual_report.PDF), consulté le 3 octobre 2011.

d'affiliations religieuses. Le dernier recensement notait ainsi que l'Islam est devenue la troisième religion en Irlande après le Catholicisme et le Protestantisme (Église d'Irlande compris)<sup>49</sup>, une évolution de la société influencée par l'immigration<sup>50</sup>. Ainsi, alors que plus de 92% des Irlandais se disent catholiques, ce chiffre tombe à 50,8% pour les non-Irlandais<sup>51</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un lien entre certaines nationalités et les religions, puisque le Catholicisme est associé aussi aux immigrés polonais, maltais, philippins, lithuaniens et italiens, tandis que les immigrés de nationalité pakistanaise sont de confession musulmane<sup>52</sup>. Les personnes âgées ne semblent pas vraiment faire l'objet d'une véritable prise en compte dans la réflexion sur la « diversité »<sup>53</sup>. Ainsi, le site de l'ONG *Age and Opportunity* entend promouvoir une participation plus large des personnes âgées dans la société autour des arts, de la culture et du sport<sup>54</sup>, et seule l'initiative *Get Vocal* entend renforcer la voix des personnes âgées dans la société irlandaise<sup>55</sup>. Les résultats du dernier Eurobaromètre sur les discriminations révèlent ainsi que 58% des Irlandais considèrent que les discriminations sur la base de l'âge sont rares ou inexistantes<sup>56</sup>, un des pourcentages les plus élevés dans l'UE.

Seule sans doute la position des femmes est davantage prise en compte que les autres catégories proposées dans la grille de départ<sup>57</sup>. Le boom économique a beaucoup fait pour ce changement et pour une visibilité accrue de leur présence dans la société, puisque nombre d'entre elles sont rentrées sur le marché du travail depuis le milieu des années 90. Entre 1998 et 2007, 300 000 femmes ont rejoint le marché du travail, leur taux d'activité passant ainsi de 57 à 67%. Les femmes restent néanmoins moins bien payées que les hommes, et le problème de la participation des femmes au marché du travail se pose avec davantage d'acuité lorsqu'est pris en compte le rapport vie professionnelle / vie familiale<sup>58</sup>. L'évolution de la famille joue également un rôle important dans ce cadre avec l'augmentation des familles monoparentales, la hausse de la cohabitation, des divorces et des remariages.

Si la prise en compte de la diversité (par l'intermédiaire de la grille des discriminations) dépend du cercle social des individus (dimension subjective et niveau micro-social), de la visibilité et du poids, dans l'espace public, de ces groupes qui visent une forme de reconnaissance, elle dépend également du contexte

---

<sup>49</sup> Central Statistics Office, *Census 2006*, Dublin : Stationery Office, 2007, vol. 13 – Religion.

<sup>50</sup> Central Statistics Office, *Census 2006. Principal Demographic Results*, Dublin : Stationery Office, 2007, p. 31.

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> CSO, Press Statement. 2006 Census of Popoulation. Vol. 13 – Religion, Dublin : Stationery Office, 2007.

<sup>53</sup> Nous avons considéré, pour l'ensemble des groupes mentionnés, l'existence de liens vers des sites Internet à partir du site du Conseil pour l'Égalité, <http://www.equality.ie>

<sup>54</sup> <http://olderinireland.ie/>, site consulté le 8 octobre 2011.

<sup>55</sup> <http://olderinireland.ie/get-vocal>, site consulté le 8 octobre 2011.

<sup>56</sup> Commission européenne, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Égalités des chances, *Discrimination dans l'Union européenne en 2009*, Eurobaromètre spécial 317, 2009.

<sup>57</sup> Il est d'ailleurs intéressant de noter que la grille des discriminations proposée par les autorités irlandaises est plus large, accordant une place centrale à la question de la femme et de son rôle dans la société. Neuf catégories sont ainsi proposées : 1) genre, 2) statut marital, 3) statut familial (par exemple, grossesse ou avec enfants ou personnes à charge), 4) l'âge, 5) le handicap, 6) la race – couleur de peau - groupe ethnique, 7) l'orientation sexuelle, 8) les convictions religieuses, et 9) l'appartenance à la communauté des Itinérants. Voir pour les 9 catégories le site de The Equality Authority, <http://www.equality.ie/index.asp?locID=3&docID=-1>. Voir également Helen Russell, Emma Quinn, Rebecca King O'Riain et Frances McGinnity, *The Experience of Discrimination in Ireland. Analysis of the QNHS Equality Module*, Dublin : The Equality Authority et The Economic and Social Research Institute, 2008, p. 2.

<sup>58</sup> Lire à ce sujet Helen Russell, Frances McGinnity, Tim Callan et Claire Keane, *A Woman's Place: Female Participation in the Irish Labour Market*, Dublin : Equality Authority et ESRI, 2009.

économique et social du pays concerné (niveau macro-social) ainsi que de l'histoire. Il est important ici de souligner que pendant de nombreuses décennies, l'Irlande a surtout été préoccupée par sa situation économique et financière (croissance faible voire nulle, chômage) avec un fort impact sur la société par la forte émigration. Cette variable historique constitue encore aujourd'hui un élément important dans la prise en compte de la diversité. Parler de « diversité » en Irlande semble être principalement associé aux groupes relevant de la variable ethnique et pas sur d'autres comme les Itinérants, les handicapés, les personnes âgées ou les femmes<sup>59</sup>. À ce titre, il convient alors de se demander pourquoi il semble si difficile pour les Irlandais de répondre au pluralisme et au changement démographique de leur société alors même que dans leur histoire, les Irlandais ont dû voyager et émigrer vers d'autres pays.

### **La « diversité » en Allemagne**

En Allemagne, le mot « diversité » est parfois employé en anglais (« diversity »), mais de plus en plus fréquemment en allemand (« Vielfalt »), surtout dans les domaines politique et économique. Le terme est relativement récent et moins répandu que le « multiculturalisme » (« Multikulturalismus ») et son diminutif (« Multikulti »). Depuis les années soixante-dix à quatre-vingt, celui-ci sert de référence clé aux défenseurs du modèle canadien qui favorisent la coexistence interculturelle, par opposition aux modèles français et américain. Pour des raisons historiques, la mise en place d'une politique d'assimilation ou d'intégration avait été considérée comme problématique en Allemagne de l'Ouest de l'après-guerre. La classe politique, les médias et la population adhéraient majoritairement au mot d'ordre des conservateurs chrétiens-démocrates qui refusaient le qualificatif de « pays d'immigration ». Or, devant la réalité des flux migratoires de l'après-réunification, les Allemands ont fini par se rendre à l'évidence. Pendant la décennie des années 2000, la législation est devenue plus restrictive, notamment pour les demandeurs d'asile, mais aussi pour les candidats à la naturalisation.

Dans ce contexte de mutations profondes, le concept de « diversité (culturelle) » ne suscite guère de polémiques médiatisées. Il est plutôt ressenti comme un euphémisme à la mode. Synonyme de politique antidiscriminatoire, de citoyenneté multiculturelle et d'ouverture au monde, la « diversité » évoque la mixité culturelle dans les entreprises que la situation des quartiers sensibles. Sur le marché du livre et dans la presse, le sujet est avant tout traité dans un contexte économique et professionnel. Contrairement aux États-Unis et au Royaume Uni, le domaine socio-éducatif et familial n'est pas représenté, ce qui indique un faible degré de mixité ethnique au quotidien. Pour l'instant, le terme semble avoir trouvé sa place dans le jargon de la communication des experts politiques, économiques et militants. En revanche, les chercheurs, les journalistes et les citoyens allemands ne l'utilisent que rarement, même si la fréquence augmente dans les médias et en milieu universitaire<sup>60</sup>. Ce décalage manifeste par rapport aux pays anglo- et francophones s'explique par deux facteurs. Premièrement, l'implantation d'un nouveau concept se déroule à moyen terme,

---

<sup>59</sup> Une question intéressante à se poser serait de voir dans quelle mesure l'influence américaine joue un rôle dans la / les conception(s) de la diversité en Irlande.

<sup>60</sup> Suivant l'exemple américain, l'instauration de la discipline des « gender studies » est actuellement suivie par celle des « diversity studies ». Cf. Center for Diversity Studies (CEDIS) de l'Université de Cologne, [http://www.cedis.uni-koeln.de/content/index\\_ger.html](http://www.cedis.uni-koeln.de/content/index_ger.html), page consultée le 25 juillet 2011.

a fortiori s'il s'agit d'une traduction importée, peu familière et moins pertinente que les notions actuellement en vigueur. Deuxièmement, les différentes thématiques liées aux minorités, comme la migration, la parité ou l'homosexualité, sont souvent discutées séparément, sans être reliées entre elles par un seul concept général.

Pour faciliter la comparaison ultérieure entre deux pays différents, les groupes sociaux seront répertoriés selon une grille de critères établie par l'Union Européenne. Il s'agit de la classification démographique utilisée dans le domaine de la lutte contre la discrimination qui est appliquée, dans les grandes lignes, par la plupart des pays membres<sup>61</sup>. Elle s'appuie sur six facteurs jugés prioritaires : l'origine ethnique ou culturelle, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, l'âge et le handicap. Par la suite, chacune de ses catégories sera décrite par rapport à sa place et ses particularités au sein de la société allemande.

Dans les pays germanophones, de tradition fédérale, le renvoi à l'origine a depuis toujours une signification plus régionale qu'internationale. Ainsi, le mot « Heimat » (pays d'origine) se réfère avant tout à la contrée natale, au terroir, moins à la nation ou à la patrie. L'État-nation émerge – tardivement – d'un ensemble de territoires hétéroclites. La période du colonialisme est brève et insignifiante quant aux flux migratoires. L'arrivée massive de soldats occupants et de travailleurs « invités » (« Gastarbeiter») sur le sol allemand n'intervient que pendant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Le taux d'immigration augmente continuellement en RFA, mais reste négligeable en RDA. Entre 1990 et 2008, le nombre d'immigrés est très élevé et leur provenance se diversifie de plus en plus. Sur les 81,9 millions habitants, environ 16 millions sont naturalisés (8,5 millions) ou étrangers (7,2 millions). Les Turcs (3 millions) et les rapatriés (russes, polonais, kazakhs, roumains) représentent les minorités les plus importantes.

La cohabitation intercommunautaire, notamment avec des ressortissants extra-européens, est une réalité récente. La société allemande, historiquement de composition plus homogène que les sociétés française, britannique et américaine, commence à s'habituer à cette nouvelle pluralité, qui ne correspond cependant en rien à un véritable « melting pot »<sup>62</sup>. Sur le plan politique et médiatique, deux grands débats de société se sont véritablement institutionnalisés : le premier, présent dès 1990, porte sur les vertus et les dangers du multiculturalisme ; le second, qui émerge en 2000, met en opposition la « culture de référence » allemande (« Leitkultur ») et la soi-disante « société parallèle » des étrangers considérés comme non intégrés ou non intégrables (« Parallelgesellschaft »).

Le sexe est le critère qui ne correspond pas tout à fait à la logique du discours pro-minoritaire, car il désigne la majorité de la population allemande. Les femmes (41 698 700 en 2009) dépassent les hommes

---

<sup>61</sup> Voir le programme mis en place par la Commission Européenne (« Pour la diversité, contre la discrimination ») : « La législation européenne relative à cette question repose sur l'article 19 du traité de Lisbonne (ancien article 13 du traité d'Amsterdam) qui octroie à l'UE des pouvoirs pour lutter contre toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle. » [http://ec.europa.eu/justice/fdad/cms/stopdiscrimination/fighting\\_discrimination/Rights\\_and\\_Responsibilities/?langid=fr](http://ec.europa.eu/justice/fdad/cms/stopdiscrimination/fighting_discrimination/Rights_and_Responsibilities/?langid=fr), page consultée le 24 octobre 2011.

<sup>62</sup> Statistisches Bundesamt Deutschland, *Bevölkerung mit Migrationshintergrund - Ergebnisse des Mikrozensus*, Fachserie 1 Reihe 2.2 – 2009. Wiesbaden 2010 ; Bundeszentrale für politische Bildung, *Bevölkerung mit Migrationshintergrund I*, [http://www.bpb.de/wissen/NY3SWU,0,0,Bev%F6lkerung\\_mit\\_Migrationshintergrund\\_I.html](http://www.bpb.de/wissen/NY3SWU,0,0,Bev%F6lkerung_mit_Migrationshintergrund_I.html), site consulté le 5 août 2011.

(40 103 600) en nombre et pour l'espérance de vie (82,4 contre 77,2 en 2006/08). L'objectif de la parité entre les sexes, revendiqué en RFA par un féminisme plutôt radical mais peu influent, a été réalisé avec succès par les Allemands de l'Est. Dans l'Allemagne divisée, le paternalisme occidental contraste avec l'égalitarisme du régime socialiste qui, en termes d'activité féminine et de modes de garde d'enfants, est comparable à la politique menée en France. Comme dans tous les pays communistes, les métiers mixtes et les femmes cadres sont monnaie courante. La réunification mettra un terme à ce décalage inter-allemand, et c'est le modèle de la RFA qui s'impose, même si quelques traces du passé subsistent.

Entre-temps, l'égalité hommes-femmes est devenue une priorité politique et un sujet très médiatisé. Le grand nombre de « délégué(e)s à l'égalité » et de « chargé(s) de la condition féminine » dans les communes, institutions et entreprises en témoigne. L'existence d'espaces réservés aux femmes – lieux publics, manifestations, activités – reflète non seulement l'impact du militantisme sur la vie quotidienne. Il coïncide aussi avec un état d'esprit qui, tous milieux et générations confondus, privilégie la séparation des sphères masculines et féminines, le choix entre carrière *ou* enfant(s) et la valorisation du rôle maternel. De ce fait, la conciliation emploi-famille reste difficile, même si la situation évolue grâce au changement des politiques et des mentalités, en particulier au sein des jeunes générations et dans les grandes villes<sup>63</sup>.

En public, l'orientation sexuelle est essentiellement débattue sous l'aspect de l'homosexualité ou « des » homosexualités<sup>64</sup>. Selon les statistiques officielles, basées sur des enquêtes et des estimations, les environ 63 000 ménages homosexuels enregistrés en 2009 étaient majoritairement des couples masculins (59%). 19 000 d'entre eux forment en même temps des unions civiles (par rapport à 15 000 en 2007). Une interprétation plus approximative des communautés de vie aboutit à un chiffre plus élevé (177 000 ménages non mariés) mais moins fiable, étant donné que le nombre de colocations estudiantines est également important<sup>65</sup>.

A présent, les thématiques prédominantes sont l'union civile, l'homoparentalité et les « coming out » de

---

<sup>63</sup> Statistisches Bundesamt Deutschland, *Bevölkerungsstand*, <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Navigation/Statistiken/Bevoelkerung/Bevoelkerungsstand/Bevoelkerungsstand.psm1> ; *Annahmen zur Sterblichkeit und Lebenserwartung*, <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Statistiken/Bevoelkerung/Vorausberechnung/Bevoelkerung/Content75/Sterblichkeit,templatelId=renderPrint.psm1> (DM, 05/08/11). Pour plus d'informations : Statistisches Bundesamt Deutschland, *Frauen und Männer in verschiedenen Lebensphasen*. Wiesbaden 2010 ; Statistisches Bundesamt Deutschland, *Familienland Deutschland — Pressekonferenz am 22. Juli 2008*. Wiesbaden 2008

<sup>64</sup> Les autres formes de sexualité (bisexualité, transsexualité ou transgender, intersexualité, asexualité) sont moins présentes, y compris au sein du milieu militant qui commence tout juste à devenir plus intégratif. Ainsi, les associations sont généralement des groupes d'intérêt gays et lesbiens. Cf. les fédérations nationales Lesben- und Schwulenverband in Deutschland (LSVD) et la Hirschfeld-Eddy-Stiftung, <http://www.lsvd.de/> ; <http://www.hirschfeld-eddy-stiftung.de/>, sites consultés le 27 avril 2011.

<sup>65</sup> Les estimations du pourcentage d'adultes non hétérosexuels s'appuient souvent sur les études du chercheur américain Alfred Kinsey (1948/1953). Ils divergent en fonction des objectifs visés : environ 10% de la population et une classification fluctuante pour les défenseurs de la cause homosexuelle contre moins que 3% et une distinction étanche pour ses critiques. Un taux de 4% à 6% paraît réaliste. Sources : Bundeszentrale für politische Bildung / Statistisches Bundesamt, *Gleichgeschlechtliche Lebensgemeinschaften*, Mikrozensus 2009 ([www.destatis.de](http://www.destatis.de)), <http://www.bpb.de/themen/8NBKK8.html> ; <http://www.kinseyinstitute.org/> ; [http://www2.hu-berlin.de/sexology/ATLAS\\_DE/html/homosexueller\\_geschlechtsverke.html](http://www2.hu-berlin.de/sexology/ATLAS_DE/html/homosexueller_geschlechtsverke.html) ; <http://www.kreuz.net/article.674.html>, sites consultés le 9 octobre 2011.

personnalités médiatiques. En 1991, plusieurs « outings » avaient encore été involontaires<sup>66</sup>. Les années 2000 se caractérisent par un gain en transparence et sérénité, bien que le souci de discrétion persiste, notamment en raison de pratiques discriminatoires dans le monde du travail. Les mœurs évoluent plus lentement dans les milieux traditionalistes, mais les réactions ouvertement hostiles sont devenues rares. Néanmoins, il s'agit d'une avancée à double tranchant. Étant donné que toute critique peut être perçue comme politiquement incorrecte, voire « homophobe », les progrès réels sont accompagnés d'une certaine hypocrisie. La tendance au rejet sous-jacent subsiste et, autre revers de la médaille, les actes d'agression verbale et physique ont même augmenté au cours des dernières années<sup>67</sup>.

L'importance de la religion et des convictions ne cesse de diminuer, tandis que les grandes démarcations historiques soient toujours perceptibles. La division entre protestantisme et catholicisme correspond globalement à une opposition « nord (est) versus sud (ouest) », exception faite des enclaves. De plus, une divergence significative existe entre les nouveaux länder (régions) de l'Est, d'orientation athéiste, et les anciens länder de l'Ouest, de tradition chrétienne et moins laïcisés. La proportion d'Allemands sans confession, catholiques et protestants est à peu près égale, chaque catégorie englobant environ 30% de la population. Les musulmans sont la minorité religieuse la plus importante (entre 4 et 4,5 millions de personnes) qui devance de loin les autres communautés. Les adhérents à l'islam proviennent de Turquie, des Balkans, du Moyen-Orient et d'Afrique. Les juifs, arrivés en grand nombre après la réunification et parfois « Allemands de souche », sont originaires de Russie et des pays de l'Est<sup>68</sup>.

Au cours des années 2000, la perception des deux communautés a évolué en sens opposé. Le judaïsme bénéficie, pour des raisons historiques évidentes, d'une bienveillance généralisée. Quant à l'islam, il se retrouve davantage exposé à des interrogations critiques. Comme dans d'autres pays, les politiques et l'opinion publique s'inquiètent au sujet d'un islamisme anticonstitutionnel sont les acteurs sont jugés inassimilables. La crainte de dérives totalitaires et d'attaques terroristes favorise l'amalgame entre islam et islamisme<sup>69</sup>. En revanche, la question des convictions ne se pose qu'indirectement au sein même de l'État de droit, par exemple à travers la défense du droit d'asile ou de la constitution. L'attachement aux libertés fondamentales, notamment le respect des droits de l'homme, demeure le principe politique le plus valorisé

---

<sup>66</sup> « coming out » / « outing » : le fait de révéler son homosexualité, de parler ouvertement de son orientation sexuelle. Parmi les homosexuels les plus connus en Allemagne figurent le ministre des Affaires étrangères (Guido Westerwelle) et le maire de Berlin (Klaus Wowereit), mais aussi des journalistes, intellectuels, artistes et sportifs. Ils peuvent être convoités en tant que consommateurs, clients ou locataires potentiels. Le sujet reste plus tabouisé dans les milieux de l'économie, notamment industriels et agricoles, ainsi que dans l'armée et le sport, comme le football masculin et féminin.

<sup>67</sup> Roland Kirbach, *Homosexuelle Schwulsein heute – ganz normal?* (...), Zeit online, 25/06/07, <http://www.zeit.de/2007/26/Homosexuelle/komplettansicht?print=true> ; Jens Jessen, *Kein böses Wort.* (...) Zeit online, 20/03/10, <http://www.zeit.de/2010/12/01-Homophobie/komplettansicht?print=true>

<sup>68</sup> Forschungsgruppe Weltanschauungen in Deutschland (fowid), *Datenblatt Religionszugehörigkeiten, 1970-2010*, <http://fowid.de/home/> ; Religionswissenschaftlicher Medien- und Informationsdienst e. V. (REMID) / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge / Deutsche Islamkonferenz (2009/10), [http://www.remid.de/index.php?text=Info\\_Zahlen#islam](http://www.remid.de/index.php?text=Info_Zahlen#islam), site consulté le 9 octobre 2011.

<sup>69</sup> Ces clivages ne se déclinent pas uniquement en termes de majorité et minorités. De nombreux activistes féministes ou homosexuels se montrent sceptiques vis-à-vis d'un islam considéré comme intolérant et dangereux. <http://www.aliceschwarzer.de/publikationen/aliceschwarzer-artikel-essays/ueber-islamismus-integration-schamtuecher/> ; [http://www.queer.de/detail.php?article\\_id=10381](http://www.queer.de/detail.php?article_id=10381) ; <http://www.spiegel.de/politik/deutschland/0,1518,582117,00.html>, sites consultés le 27 juillet 2011.

en République fédérale d'Allemagne.

La pyramide des âges s'inverse en Allemagne. Le taux de natalité demeure faible et décroissant (1,36 enfants par femme en 2009) tandis que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Entre 2000 et 2010, le contingent des jeunes (de moins de vingt ans) est passée à moins de 20% ; celui des personnes âgées (de plus de 60 ans) à plus de 20% de la population<sup>70</sup>. Cette tendance remet en cause le principe du pacte entre les générations, et en tout premier lieu le financement des retraites. Comme tout déséquilibre démographique, le vieillissement impliquera à moyen terme une répartition plus inégale des richesses et des pouvoirs. En comparaison avec les autres pays européens, les retraités ouest-allemands (surtout masculins), qui appartiennent à la génération du « miracle économique », disposent de ressources non négligeables. Dans les nouveaux länder, le confort en fin de vie ainsi que le volume des héritages sont moindres. Parmi les personnes âgées, les chômeurs et les retraités aux revenus modestes dont le parcours professionnel avait été instable ou interrompu, représentent les groupes les plus désavantagés.

Dans les médias, il est surtout question de la pauvreté liée à l'âge<sup>71</sup> et de l'émergence éventuelle d'un système gérontocratique. Pour le moment, le scénario journalistique d'une guerre entre les générations semble infondé. Cependant, certains signes précurseurs indiquent d'ores et déjà la montée de valeurs plus conservatrices et plus individualistes<sup>72</sup>. Il est certain que sur le plan politique, économique et social, la population âgée pèsera de tout son poids. Elle sera prioritaire dès lorsqu'il s'agira de gérer les besoins de l'ensemble des électeurs et consommateurs. A priori, la majorité des citoyens sera peu enclin à prendre des risques et ne privilégiera pas forcément les expériences. Ce changement des mentalités se fera au détriment des forces dynamiques et innovatrices qui deviendront l'atout de nations plus jeunes.

La thématique du handicap est un sujet particulièrement sensible. En raison des crimes national-socialistes, les Allemands sont à la fois vigilants et critiques par rapport aux questions de bioéthique. Toute

---

<sup>70</sup> Statistisches Bundesamt Deutschland, *Bevölkerung*, <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Statistiken/Zeitreihen/LangeReihen/Bevoelkerung/Content100/rbev01ga,templateld=renderPrint.psm1> ; <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Statistiken/Bevoelkerung/AktuellGeburteneentwicklung,templateld=renderPrint.psm1> ; <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Statistiken/Bevoelkerung/VorausberechnungBevoelkerung/Content75/Sterblichkeit.psm1>, sites consultés le 27 juillet 2011.

<sup>71</sup> Institut für Wirtschaftsforschung, *Altersarmut und soziales Befinden in Ost- und Westdeutschland*. IWH-Pressemitteilung 31/2011 Halle (Saale), 02/08/2011, [www.iwh-halle.de/d/publik/presse/31-11.pdf](http://www.iwh-halle.de/d/publik/presse/31-11.pdf), site consulté le 12 octobre 2011.

<sup>72</sup> Ainsi, la présence d'enfants et de structures d'accueil pose davantage problème, notamment au sein de quartiers urbains peuplés par des résidents âgés et aisés. En même temps, l'enfant (unique) devient une denrée rare qui fait objet d'une attention – et d'un perfectionnisme – inconnus à l'étranger. Les couches moyennes ouest-allemandes et les jeunes diplômés, qui aspirent à la conciliation individu-famille et famille-travail, sont particulièrement touchées par la dénatalité. Le taux de familles est plus important parmi les immigrants ainsi que les couches populaires et supérieures, qui sont moins préoccupés par ces considérations idéologiques et matérielles. Cf. Wolfgang Gründinger, *Aufstand der Jungen. Wie wir den Krieg der Generationen vermeiden können*. München, Beck, 2009, 266 p. vs. Frank Schirrmacher, *Das Mithras-Komplott oder: Rassismus gegen die Alten?* München, Karl Blessing Verlag, 2004, 224 p. ; Sources : Marc Mudrak, *Im Land der Kinderlosen*, Zeit online, 30/07/09, <http://www.zeit.de/online/2009/32/geburtenrate-deutschland-kinderlosigkeit/komplettansicht?print=true> ; Kostas Petropoulos, *Kinder als Glücksfall oder Störfaktor*, Zeit online, 30/03/11, <http://www.zeit.de/gesellschaft/familie/2011-03/demografie-glueck/komplettansicht?print=true> ; Tanja Dückers, *Luxusgut Kind*, Zeit online, 14/03/11, <http://www.zeit.de/gesellschaft/generationen/2009-12/luxusgut-kind/komplettansicht?print=true>



intervention dans le déroulement « naturel » de la vie humaine, qu'il s'agisse du diagnostic prénatal ou de l'aide à mourir, suscite des réactions prudentes, sceptiques, voire indignées. L'accompagnement de la personne handicapée s'inscrit dans ce contexte de réparation morale due aux victimes du nazisme. En 2009, 7 101 682 individus lourdement handicapés ont été recensés. Ils sont pour la plupart âgés de plus de 65 ans (3 863 529) et souffrent de handicaps moteurs (4 517 807) provoqués par des maladies non professionnelles (5 830 578)<sup>73</sup>. Les premiers projets pédagogiques ont été initiés par des groupes parentaux qui sont à l'origine de nombreux réseaux institutionnels et associatifs. Les activistes des années 1970 et 80 continueront à militer pour l'acceptation des handicapés non pas en marge, mais à l'intérieur de la société<sup>74</sup>.

La recherche embryonnaire et l'euthanasie sont les deux domaines les plus controversés : ils provoquent des débats virulents très différents de ceux qui sont menés dans d'autres pays. A l'heure actuelle, l'encadrement médico-social des handicapés physiques et mentaux suit une double approche : il s'agit premièrement de réaliser l'objectif d'un espace public accessible aux personnes à mobilité réduite (« Barrierefreiheit / absence d'obstacles ») et deuxièmement de remplacer le concept de l'intégration (d'un individu se situant à l'extérieur de la société) par celui de l'inclusion (d'un individu qui en fait déjà partie et qui dispose des mêmes droits). Les prémisses du respect de la différence et du suivi personnalisé sont censés remplacer la notion de déficience, jugée inadéquate et dépassée<sup>75</sup>.

Cet aperçu sommaire des groupes minoritaires allemands est loin d'être complet. Étant donné que la classification européenne ne tient pas compte de toutes les catégories de citoyens socialement désavantagés pour d'autres raisons que les six critères retenus, le tour d'horizon ne peut être que lacunaire. Signalons donc l'existence des grands absents du tableau, à savoir les 4 670 739 RMIstes (7,6% de la population), dont 2 796 millions de chômeurs (6,6% de la population active)<sup>76</sup>. Parmi tous ceux qui appartiennent au « précaire » allemand, les individus isolés et les familles pauvres et / ou monoparentales, pour la plupart gérées par la mère, représentent les publics les plus en difficultés. A titre d'exemple, on peut

---

<sup>73</sup> Statistisches Bundesamt, *Behinderte / Kriegsopfer, Schwerbehinderte Menschen am Jahresende*, <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Content/Statistiken/Sozialeistungen/>, site consulté le 26 octobre 2011.

<sup>74</sup> Ainsi, l'« orthopédagogie » (« Sonderpädagogik ») et le « mouvement des handicapés » (« Behinderten- und Krüppelbewegung ») sont devenus des courants éducatifs reconnus. Suite à l'affaire du Contergan (de la thalidomide, en français), les initiatives en faveur des handicapés ont gagné en visibilité et bénéficient d'un appui médiatique conséquent. Or, à l'exception du ministre des finances, Wolfgang Schäuble, en fauteuil roulant depuis un attentat, ils ne sont pas réellement représentés dans la sphère publique.

<sup>75</sup> Cf. l'initiative « Aktion Sorgenkind » (l'enfant qui cause des soucis) qui, entre-temps, a été rebaptisé en « Aktion Mensch » (l'homme / l'être humain), <http://www.aktion-mensch.de> ; sources : Markus Brück, *Krüppelbewegung*, 13/04/10, <http://www.sonderpaedagoge.de/geschichte/deutschland/brdnachkrieg/quellen.htm> ; Elsbeth Bösl, *Die Geschichte der Behindertenpolitik in der Bundesrepublik aus Sicht der Disability History*, Bundeszentrale für politische Bildung, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 23/2010, site consulté le 26 octobre 2011.

<sup>76</sup> Reuters, *Allemagne / Indicateurs-Net recul du chômage en septembre*, <http://fr.reuters.com/article/News/idFRL5E7K907K20110929> ; Bundesagentur für Arbeit, rapport septembre 2011, [http://statistik.arbeitsagentur.de/Navigation/Statistik/Service/Newsletter/Archiv-ab-2008-Nav.html](http://statistik.arbeitsagentur.de/Newsletter/der_BA : Statistik und Arbeitsmarktberichterstattung Nr. 12/2011 vom 5. Oktober 2011, http://statistik.arbeitsagentur.de/Navigation/Statistik/Service/Newsletter/Archiv-ab-2008-Nav.html ; Anzahl der Leistungsempfänger von Arbeitslosengeld II, Jahresdurchschnittswerte von 2005 bis 2011, http://de.statista.com/statistik/daten/studie/1396/umfrage/leistungsempfaenger-von-arbeitslosengeld-ii-jahresdurchschnittswerte/) ; *Anzahl der Leistungsempfänger von Arbeitslosengeld II, Jahresdurchschnittswerte von 2005 bis 2011*, <http://de.statista.com/statistik/daten/studie/1396/umfrage/leistungsempfaenger-von-arbeitslosengeld-ii-jahresdurchschnittswerte/> ; *Anteil der Hartz-IV-Empfänger an der Bevölkerung im September 2011* ; <http://de.statista.com/statistik/daten/studie/4275/umfrage/anteil-der-hartz-iv-empfaenger-an-der-deutschen-bevoelkerung/>, sites consultés le 14 octobre 2011.

également citer les sans-abri, les malades et les prisonniers, les personnes illettrées, obèses et victimes d'addictions, de préjugés, de crimes. Vu sous cet angle, la pertinence des grilles appliquées dans le cadre de la lutte contre les discriminations s'avère toute relative.

Force est de constater que toutes ces populations défavorisées mais considérées comme non-discriminées, restent exclus du débat de la « diversité ». Ils demeurent, dans ce contexte précis, invisibles sur le plan social, politique, médiatique et scientifique. Il conviendrait de les réunir au sein d'une septième catégorie complémentaire, celle des vraies victimes et des marginalisés oubliés qui, au final, sont doublement pénalisés. Premièrement, ils ne disposent pas des privilèges dont bénéficient la plupart des Allemands, même ceux qui sont considérés comme minoritaires. Deuxièmement, ils sont les laissés-pour-compte d'un discours prédominant davantage axé sur la défense d'intérêts particuliers que sur la prise en considération de la complexité des enjeux sociaux.

L'élaboration de ce tableau de société avait pour but de résumer la situation minoritaire de l'Allemagne actuelle. Il ne reste qu'à préciser que gestion de la « diversité » se déroule généralement sous forme de dialogue, mais à deux niveaux différents. D'une part, les débats de société permettent un échange public sur les grandes questions et principes. Ils sont menés sur le mode de la confrontation théorique, parfois dans un registre polémique. Ici on peut observer une préférence pour les schémas binaires et antagonistes (jeunes et vieux, hommes et femmes, parents et couples sans enfants, Allemands et étrangers, citoyens de l'Ouest et de l'Est). Ils reflètent les fractures sociales les plus apparentes, qui provoquent une discussion, mais non pas celles qui restent sous-jacentes et « hors focus » de la conscience collective.

D'autre part, il existe la tradition de la négociation sur le terrain, qui s'appuie sur une culture de la concertation et du consensus. Ces dialogues ont pour objectif de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes concrets, souvent d'ordre pratique. Il s'agit d'un mode de communication démocratique, qui est basé sur l'écoute, la critique constructive et la recherche de compromis entre partenaires qui se rencontrent – idéalement – sur un pied d'égalité (employeurs et syndicalistes, supérieurs et collaborateurs, professeurs et élèves, parents et enfants). En dehors du cadre socio-économique, la cohésion sociale repose essentiellement sur cette gestion préventive qui permet de désamorcer la plupart des conflits potentiels.

## **Conclusion**

Les résultats de l'analyse permettent de formuler deux interrogations : premièrement, est-il pertinent de maintenir le paradigme « majorité (normative) versus minorité (différente) » comme référence clé ? Deuxièmement, quel peut être l'apport scientifique de l'étude de la « diversité » ? Le double paradigme « majorité - minorité » et « norme - différence » est utile dans certains contextes, mais il ne devrait pas être érigé en dogme. Le problème intrinsèque de cette approche consiste dans le fait que la population qui correspondrait théoriquement à la norme majoritaire supposée est très restreinte. En fait, elle se limite aux seuls hommes blancs de moins de 60 ans qui sont des citoyens nationaux. Déduction faite de tous les hommes âgés, handicapés, d'origine étrangère, non hétérosexuels, de confession non chrétienne... la soi-disant majorité peut se révéler en réalité extrêmement minoritaire.

De plus, les divergences et les convergences entre milieux, générations et appartenances sont tellement multiples qu'il est presque impossible de justifier le recours à six critères jugés plus déterminants que d'autres. Pourquoi l'opposition hommes-femmes et non pas ville-campagne ? Pourquoi homosexuels-hétérosexuels et non pas Est-Ouest / Nord-Sud ? Pourquoi handicapés-valides et non pas cadres-ouvriers ? On peut aussi fréquemment observer des déformations proportionnelles (présence au sein de la population, importance du problème) et médiatiques (phénomènes sur- et sous-médiatisés). A l'heure actuelle, l'évaluation de la « diversité » ne saurait faire l'impasse du concept de « discrimination », concept lié à des groupes et phénomènes délimités. Mais le transfert à l'ensemble de la population d'un pays n'apporte pas les résultats escomptés. Il en est de même pour la distinction entre minorités visibles et invisibles, car la plupart des groupes analysés se situe dans un espace intermédiaire (origine, orientation sexuelle, religion). Seules les convictions constituent un facteur absolument invisible. Les critères visibles sont le sexe, l'âge et le handicap. Or, la plupart du temps, le terme de « minorité visible » se réfère uniquement à l'aspect ethnique, comme la couleur de la peau. Ainsi, le raisonnement en termes de majorité et minorités est souvent orienté, contradictoire ou erroné. S'il peut apporter des précisions complémentaires, celles-ci ne remplaceront jamais une étude approfondie.

En ce qui concerne l'analyse scientifique du phénomène de la « diversité » au sein de la société allemande comme de la société irlandaise, elle s'est révélée plus difficile que pensé. Les fractures existantes sont surtout de nature sociale et économique. Les particularités des deux sociétés ne paraissent saisissables que par une approche différenciée qui inclurait la problématique du privilège et du handicap social, au sens le plus large du terme.

L'atout du concept de la « diversité » réelle et / ou promue est une diversification au niveau des images identitaires. La perception collective tient désormais compte de l'existence, des droits et des revendications de groupes minoritaires. Ces nouvelles catégories ne correspondent pas au schéma traditionnel des hiérarchies sociales et contribuent à rendre l'auto-image de la société plus hétérogène. L'inconvénient majeur réside dans le fait qu'il s'agit, malgré les apparences, d'une approche mono-causale. La prédominance d'un seul critère au détriment de la complexité des données sociologiques et des configurations individuelles pose problème. De toute évidence, l'un des facteurs les plus décisifs en matière de discrimination est le statut social. Mais ce constat fondamental figure rarement dans les argumentaires qui défendent les intérêts « des » uns et « des » autres.

Le travail de sensibilisation interculturelle vise à défendre les droits de l'homme et l'idéal de justice sociale, ce qui représente certainement une opportunité. L'engagement en faveur d'une société plus perméable, équitable, humaine et tolérante constitue un objectif respectable. Le risque de la démarche étant la propagation d'un discours de la diversité qui, paradoxalement, s'avère plutôt uniforme, puisqu'il mise sur une esthétique stéréotypée et superficielle. Il est intéressant de voir à quel point les illustrations « ethno » se sont transformées en véritable stratégie marketing au cours des dernières années<sup>77</sup>. Les distorsions

---

<sup>77</sup> L'omniprésence de brochures, affiches, couvertures de livres, sites internet qui mettent en avant des groupes, visages et mains « multicolores » en est le meilleur exemple. Ce style s'inscrit dans la tradition des campagnes publicitaires de

idéologiques les plus récurrentes vont de la simplification de réalités complexes aux raccourcis polémiques.

A présent, la rhétorique minoritaire est perçue beaucoup plus positivement par les milieux socialement dominants que son contraire. Les deux bémols de cette évolution sont les suivants : d'un côté, les pratiques économiques et sociales ne correspondent que partiellement aux déclarations d'intention très politiquement correct. De l'autre côté, l'existence de populations dans l'angle mort de la politique et des médias préoccupe infiniment moins les leaders d'opinion et l'opinion publique. Cette hiérarchisation des priorités va de pair avec une victimisation parfois abusive au sein même des couches favorisées dont les soucis, certes réels, ne sont en rien comparables à ceux des publics réellement en détresse.

Par ailleurs, le flou théorique et l'amalgame récurrent entre la « diversité » existante, c'est-à-dire observable et mesurable, et la « diversité » proclamée ne facilitent pas le traitement du sujet. L'imbrication entre le réel et l'hypothétique est une base problématique pour tout travail de recherche. Dans nombre de publications, la « diversité » n'est pas présentée comme un simple fait, mais comme un facteur déficient et désirable qu'il faudrait renforcer. Cet aspect souhaitable conduit à des jugements de valeur qui ne favorisent pas l'objectivité par rapport à l'objet d'étude. Concrètement, la recherche en sciences humaines et sociales devrait s'appuyer sur des critères plus solides, comme les catégories socio-professionnelles et les couches sociales, tout en privilégiant des concepts plus cohérents et consistants, tels que la « mixité sociale » et la « mobilité sociale ». Seule une réflexion nuancée sur les idées reçues pourra apporter des éléments de réponse substantiels. La distance critique en sera l'ingrédient indispensable.

---

marques pionnières, comme Benetton ou Ikea. Il s'agit d'une image lisse, embellie et très éloignée des réalités sur le terrain.

## Bibliographie / sitographie sélective

### Sources primaires :

Bundesministerium für Familie, Senioren, *Frauen und Jugend (BFSFJ)*, <http://www.bmfsfj.de>

Bundesprogramm "VIELFALT TUT GUT. Jugend für Vielfalt, Toleranz und Demokratie", <http://www.vielfalt-tut-gut.de>

Commission européenne, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Égalités des chances, *Discrimination dans l'Union européenne en 2009*, Eurobaromètre spécial 317, 2009.

Commission européenne :

Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>

Lutte contre la discrimination, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=423&langId=fr>

Culture, diversité culturelle, dialogue interculturel, [http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc1565\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc1565_fr.htm)

Opinion publique / Sondages Eurobaromètre, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm)

Central Statistics Office (CSO), *Census 2006*, Dublin : Central Statistics Office, 2006.

CSO, *Census 2006. Principal Demographic Results*, Dublin : Stationery Office, 2007.

CSO, *Standard Report on Methods and Quality for Census of Population*, Dublin : Stationery Office, 2009.

CSO, *Population and Migration Estimates*, Dublin : CSO, 21 septembre 2010.

Department of Justice, Equality and Law Reform, *Planning for Diversity – the National Plan Against Racism 2005-2008*, Dublin : Department of Justice, Equality and Law Reform, 2005.

Equality Authority, <http://www.equality.ie/>

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, <http://www.halde.fr/>

Industrial Development Agency (IDA), *Ireland. Where Else?*, Dublin: IDA, 2010, disponible en ligne, <http://www.idaireland.com/news-media/publications/library-publications/ida-ireland-publications/IDA%20Ireland%20General%20Brochure.pdf> (septembre 2011).

National Consultative Committee on Racism and Interculturalism (NCCRI), <http://www.nccri.ie/>

Statistisches Bundesamt, <http://www.destatis.de>

### Sources secondaires :

Beck, Ulrich, *Das kosmopolitische Europa: Gesellschaft und Politik in der Zweiten Moderne*, Berlin : Suhrkamp Verlag, 2007.

Beers, Marloes et Jenny Raflik, dir. / éd., *Cultures nationales et identité communautaire. Un défi pour l'Europe ?*, Bruxelles : PIE Peter Lang, 2010.

Ben Abdeljelil, Youssef, « La diversité vue de Flandre », *Politique. Revue de débats*, no. 56, octobre 2008, <http://politique.eu.org>, site consulté le 8 septembre 2011.

Bommes, Michael et Marianne Krüger-Potratz, éd., *Migrations report 2008 : Fakten - Analysen – Perspektiven*, Frankfurt am Main : Campus Verlag, 2008.

Bourgeois, Isabelle et René Lasserre, *La République Fédérale d'Allemagne : Chronique politique, économique et sociale, 1949-2009*, Cergy-Pontoise : CIRAC, 2009.

Butterwegge, Christoph et Gudrum Hentges, éd., *Zuwanderung im Zeichen der Globalisierung: Migrations-, Integrations- und Minderheitenpolitik*, Wiesbaden : Vs Verlag, 4<sup>e</sup> éd, 2009.

Buysens, Eric, « La prophétie des grenouilles », *Politique. Revue de débats*, no. 56, octobre 2008, <http://politique.eu.org>, site consulté le 8 septembre 2011.

- Cohen, James et Diane Lamoureux, « La citoyenneté et les enjeux de la 'diversité' », in James Cohen et Martine Spensky, éd., *Citoyenneté et diversité*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, pp. 9-31.
- Cohen, James et Martine Spensky, (dir.), *Citoyenneté et diversité*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009.
- Demesmay, Claire et Hans Stark, éd., *Qui sont les Allemands ?*, Paris : PU du Septentrion, 2006.
- Dubar, Claude, *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, Paris : Presses Universitaires de France, Collection : Le lien social, 2010.
- Durand, Béatrice, *Cousins par alliance. Les Allemands en notre miroir*, Paris : Autrement (Editions), 2002.
- Eickelpasch, Rolf et Claudia Rademacher, *Identität*, Bielefeld : Transcript, 2004.
- Falc'her-Poyroux, Erick et Jean Guiffan, *L'Irlande*, Paris : Le Cavalier bleu, 2009.
- Fanning, Bryan, *Racism and Social Change in the Republic of Ireland*, Manchester et New York : Manchester University Press, 2002.
- Fanning, Bryan, éd., *Immigration and Social Change in the Republic of Ireland*, Manchester et New York : Manchester University Press, 2007.
- Fanning, Bryan, *Immigration and Social Cohesion in the Republic of Ireland*, Manchester et New York : Manchester University Press, 2011.
- Farrell, Fintan et Philip Watt, éd., *Responding to Racism in Ireland*, Paris : Veritas, 2001.
- Fassin, Éric et Jean-Louis Halpérin, dir., *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*, Paris : La documentation française, 2008.
- Garry, John, Niamh Hardiman et Diane Payne, éd., *Irish Social and Political Attitudes*, Liverpool : Liverpool University Press, 2006.
- Gougeon, Jacques-Pierre, *L'Allemagne du XXI<sup>e</sup> siècle - Une nouvelle nation ?*, Paris : Armand Colin, 2009.
- Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, *Vivre ensemble. Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle*, pp. 8-9. <http://book.coe.int/ftp/3662.pdf>, site consulté le 13 octobre 2011.
- Guérard, François, dir., *Regards sur l'Allemagne unifiée*, Paris : La Documentation française, 2006.
- Hughes, Gerard, Frances McGinnity, Philip O'Connell et Emma Quinn, « The Impact of Immigration », in Tony Fahey, Helen Russell et Christopher T. Whelan (éd.), *Best of Times? The Social Impact of the Celtic Tiger*, Dublin : Institute of Public Administration, 2007, pp. 217-244.
- Inglis, Tom, *Moral Monopoly. The Rise and Fall of the Catholic Church in Modern Ireland*, [1987], Dublin : University College Dublin Press, 2e éd., 1998.
- Kalter, Frank, éd., *Migration und Integration*, Wiesbaden : VS Verlag, 2008.
- Kastoryano, Riva, dir., *Les codes de la différence : race, origine, religion : France, Allemagne, États-Unis*, Paris : Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005.
- Kastoryano, Riva, dir., *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris : Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005.
- King-O'Riain, Rebecca Chiyoko, « Counting on the 'Celtic Tiger'. Adding Ethnic Census Categories in the Republic of Ireland », *Ethnicities*, 2007, vol. 7, no. 4, pp. 516-542.
- Le Gloannec, Anne-Marie, dir., *Allemagne, peuple et culture*, Paris : La Découverte, 2005.
- Lentin, Ronit et Robbie McVeigh, éd., *Racism and Anti-Racism in Ireland*, Belfast : Beyond the Pale, 2002.
- Longley, Edna et Declan Kiberd, *Multi-Culturalism: the View from the Two Irelands*, Cork : Cork University Press, 2001.
- Loyal, Steven, *Understanding Immigration in Ireland. State, Capital and Labour in a Global Age*, Manchester et New York : Manchester University Press, 2011.

Lynch, Catherine, *Racism in Ireland. European Network Against Racism Shadow Report 2008*, disponible à l'adresse suivante : <http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/national/Ireland%20-%20SR%202008.pdf>, document consulté le 10 octobre 2011.

Mac Éinrí, Piaras « Immigration: Labour Migrants, Asylum Seekers and Refugees » in Brendan Bartley et Rob Kitchin (éds), *Understanding Contemporary Ireland*, Londres : Pluto Press, 2007, pp. 236-248.

Mac Éinri, P. et Allen White, « Immigration into the Republic of Ireland: a Bibliography of Recent Research », *Irish Geography*, 2008, vol. 41, no. 2, pp. 151-179.

Mac Gréil, Micheál, *Pluralism and Diversity in Ireland*, Dublin : The Columba Press, 2011.

MacLachlan, Malcom et Michael O'Connell, éds, *Cultivating Pluralism. Psychological, Social and Cultural Perspectives on a Changing Ireland*, Dublin : Oak Tree Press, 2000.

Martens, Stephan, éd., *L'Allemagne, vingt ans après la fin de la guerre froide et son unification*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2010.

Martiniello, Marco, *La Démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*, Paris : Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2011.

Maurin, Eric, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris : Seuil, La République des Idées, 2004.

Medeiros, Joao, dir., *Le Mondial des Nations*, Paris : Choiseul, 2011.

O'Connell, Michael et Nessa Winston, « Changing Attitudes towards Minorities in Ireland », in John Garry, Niamh Hardiman et Diane Payne, éds, *Irish Social and Political Attitudes*, Liverpool : Liverpool University Press, 2006, pp. 4-19.

Persini, Céline, "L'identité nationale en débat", in *Regards sur l'actualité*, no. 358, Paris : La Documentation française, février 2010.

Ruhs, Martin, « Ireland: from Rapid Immigration to Recession », Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), Oxford University, 2009, <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=740>, source consultée le 12 juillet 2011.

Russell, Helen, Emma Quinn, Rebecca King O'Riain et Frances McGinnity, *The Experience of Discrimination in Ireland. Analysis of the QNHS Equality Module*, Dublin : The Equality Authority et The Economic and Social Research Institute (ESRI), 2008.

Helen Russell, Frances McGinnity, Tim Callan et Claire Keane, *A Woman's Place: Female Participation in the Irish Labour Market*, Dublin : The Equality Authority et ESRI, 2009.

Savidan, Patrick, *Le multiculturalisme*, Paris : Presses universitaires de France, 2011.

Schnapper, Dominique, *La Communauté des citoyens*, Paris : Gallimard, 2003.

Stark, Hans et Michèle Weinachter, éds., *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du mur*, Paris : PU du Septentrion, 2009.

Taylor, Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, [1994], Paris : Flammarion, 2009.

Tracy, Marshall, « Racism and Immigration in Ireland: a Comparative Analysis », MPhil in Ethnic and Racial Studies, Dep. Of Sociology, Trinity College, Dublin, 2000.

Tronquoy, Philippe, dir., "L'identité nationale", in *Cahiers français*, no. 342, Paris : La Documentation française, janvier-février 2008.

Weil, Patrick, *Liberté, égalité, discriminations. L' « identité nationale » au regard de l'histoire*, Paris : Gallimard, 2008.

Weil, Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris : Seuil et la République des Idées, 2005.

Wieviorka, Michel, *La Diversité*, Paris : Laffont, 2008.